



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Référence
2026-17

Objet de la délibération
<b>DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ID77</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/06/2026

Vote
à l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun  
Le : 01/04/2026

Et

Publication ou notification du :  
02/04/2026

L' an 2026 et le 30 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de CEDILLE Nicolas, Maire

**Présents** : M. CEDILLE Nicolas, Maire, M. ALIX-TABELING Grégoire, M. BAURIN Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, Mme DE SAN LORENZO Catherine, M. DORE Patrick, Mme HEUZE Maryline, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI Dimitri M. LEBAS Géraud, Mme LEMONY Maëlle, Mme MEJANE Anaëlle, Mme NOWAK Adrienne, Mme RODRIGUEZ Pauline, M. WELSCH Mathieu

**A été nommé(e) secrétaire** : M. KOWALSKI Dimitri

### **Objet de la délibération : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DE GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC ID77**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale « et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,

Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020,

Vu l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2022/06/16-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 16 juin 2022,

Vu l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2023/04/18-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 18 avril 2023,

Vu l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2026/01/27-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 27 janvier 2026,

Vu la délibération n° 2020-35 du 21/11/2020 relative à l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public ID 77.

**CONSIDERANT** le renouvellement des membres du Conseil municipal et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**DESIGNE** : Monsieur CEDILLE Nicolas comme représentant titulaire de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

**DESIGNE** : Madame HEUZÉ Maryline comme représentant suppléant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01/04/2026



Le Maire  
Nicolas CEDILLE